

Rapport d'activité triennal de 2018 à 2020

SOCIPRODD 0 Comments

Dans un monde dominé par la violence et la guerre, notre pays le Cameroun, contre vents et marées, veut réussir l'exploit formidable de vivre dans la paix et la stabilité, acquis sans lesquels aucun développement n'est possible. C'est ce qui justifie l'attachement des pouvoirs publics à ces valeurs.

Notre association qui défend aussi ces valeurs, se veut un cadre de promotion de la paix, de l'unité nationale, de la solidarité, de la tolérance et de la prospérité au service de tous les Camerounais.

Aussi, comme un seul homme, nous voulons tous, réunis dans cette association, proclamer notre volonté de travailler autour d'un idéal commun : le développement paisible et harmonieux de notre beau pays le Cameroun par l'éducation juridique des citoyens.

Présentation de la SOCIPRODD

Qui sommes-nous ?

La **SOCIPRODD** (***Société Civile pour la Promotion des Droits et Devoirs***) est une association de droit camerounais, d'intérêt général, qui œuvre dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement, l'éducation des citoyens sur les lois. Elle a été créée pour donner un sens à l'adage « **nul n'est censé ignorer la loi** » ! Elle est constituée de jeunes camerounais soucieux d'apporter leurs parts de contribution au développement du Cameroun par l'éducation juridique

Notre cible

La SOCIPRODD est au service de tout être humain. La loi est générale et impersonnelle, elle s'impose à tous et nul n'est censé l'ignorer !

- **Notre devise** : Éducation juridique — Justice — Paix
- **Nos valeurs** : le respect des lois — la recherche de la justice — la recherche de la paix
- **Notre slogan** : la SOCIPRODD, c'est l'éducation juridique pour tous !
- **Notre conviction** : l'éducation juridique, levier du développement durable et gage de l'État de droit

Nos objectifs

- Promouvoir l'éducation juridique à l'ensemble des populations afin de réduire le taux d'ignorance des lois au Cameroun et le taux de violation des droits humains et des libertés
- Promouvoir la bonne gouvernance et le développement
- Promouvoir l'égalité de genre
- Soutenir les personnes vulnérables.

Nos stratégies

- Éducation, sensibilisation et formation
- Plaidoyer
- Partenariats
- Innovation

Notre vision

La SOCIPRODD rêve d'un monde où chaque individu connaît un minimum de lois indispensables pour sa vie en société. D'un monde où chaque être humain jouit de tous ses droits et dispose d'un minimum devant garantir son bien-être.

Rapport d'activités de 2018

En 2018, l'association SOCIPRODD qui jusqu'alors exerçait officieusement se décide à se conformer aux lois régissant les associations au Cameroun. Elle obtient son récépissé de déclaration à l'Ouest Cameroun et plus précisément dans le département du NOUN le 09 juillet 2018 et est enregistrée dans les registres comme suit : **N° 024/RDA/F.32/SAAJP.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

PREFECTURE DE FOUMBAN

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

FOUMBAN DIVISIONAL OFFICE

SERVICE OF ADMINISTRATIVE,
LEGAL AND POLITICAL AFFAIRS

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

N° 024 /RDA/F.32/SAAJP

Le Préfet du département du Noun à Fouban, soussigné, reconnaît avoir reçu le 17 mai 2018 la déclaration de l'association dénommée « ASSOCIATION SOCIETE CIVILE POUR LA PROMOTION DES DROITS ET DEVOIRS », en abrégé « SOCIPRODD », faite dans les formes légales par monsieur APIEYIE Job, agissant en qualité de président de ladite association.

Siège : FOUMBAN (arrondissement de Fouban)

Objectifs :

- ❖ Promouvoir la diffusion et l'enseignement des textes juridiques aux populations à travers ses programmes et réduire le taux d'incivisme et d'infraction découlant de la méconnaissance des lois ;
- ❖ Assister et représenter ses membres via ses programmes de protection de conseil et d'assistance.

Organe dirigeant	Noms et Prénoms	contacts
Président	M. APIEYIE JOB	666 163 939
Vice-président	M. AKOU'OU ANDRE JEAN NOEL	651 145 214
Secrétaire permanent	M. NEGOU ARNOLD SIMPLICE	696 157 505
Trésorière	MME KIKEU MBOKOUOKO DELPHINE	693 872 704
Commissaire aux comptes	MME CHIGHENG MOUOFO SYLVIE	691 433 675
censeur	M. BATCHOU DJOPGANG JEAN JACQUES	694 539 893

Toute modification des éléments ci-dessus visés devra être portée, dans les deux (02) mois qui suivent à la connaissance du Préfet du département du Noun.

Le présent récépissé est établi en application des dispositions de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association.

En foi de quoi, le présent récépissé de déclaration est établi et délivré à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit. /-

Ampliations :

-MINAT/YDE } ATCR
-GRO/BFSSAM }
-SOUS-PREFET/FBAN }
-COCOMPGEND/NOUN } P.INFO
-COMSPECIAL/FBAN }
-INTERESSEES }
-CHRONO/DOSSIER }
- ARCHIVES }



Fouban, le 9 JUIL 2018

Le Préfet,

BONYOMO Donatien
Administrateur Civil Principal
Mors Echelle

L'idée de cette association naît en mars 2017. C'est l'œuvre d'un jeune camerounais du nom de **APIEYIE Job**. Juriste de formation et cadre d'entreprise

à cette époque, ce jeune a décidé d'être autrement utile pour son pays et pour l'humanité. C'est alors qu'il se penche sur l'un des problèmes qui minent la société camerounaise à savoir : « ***l'ignorance des***



lois ».

Ce jeune

Camerounais âgé de 29 ans à la date de création de l'association travaillait dans le département du NOUN. Il a donc décidé d'apporter sa part de contribution à l'édification du Cameroun et ce, par l'éducation juridique. Il a estimé que si « ***nul n'est censé ignorer la loi, connaître le droit est un droit*** » et que « ***si l'éducation est la base de tout développement, l'éducation juridique est la base du développement durable*** ».

Pour mettre sur pied cette association, il s'est lancé dans la recherche des compatriotes capables de conduire le projet associatif qu'il a mis sur pied à savoir : ***la promotion de l'éducation juridique sur l'ensemble du territoire national***. C'est alors qu'il commence à inviter ses amis juristes et non juristes à rejoindre le projet. Le 03 mars s'est tenue la première rencontre des membres devant fonder l'association. Le nom **SOCIPRODD** (Société Civile pour la

Promotion des Droits et Devoirs) a été adopté à cette date et ce fut le début d'une



longue aventure.

La mise en route a été difficile. Cela était dû au scepticisme et au manque de détermination des membres ayant participé à l'Assemblée Générale constitutive. Le premier local ayant servi de cadre de réunion était le domicile du promoteur sis dans l'arrondissement de Koutaba. Par la suite, un avocat (**Me KOAGNE Julio**) inscrit au barreau du Cameroun a rejoint le projet et a cédé à l'association une partie de son cabinet sis à Bafoussam. Le cadre était agréable pour tenir des réunions.

Le promoteur de ce projet s'est donc lancé dans la recherche d'autres membres. C'est ainsi qu'il allait de ville en ville pour rencontrer ses amis de faculté afin de leur présenter le projet. Bon nombre étaient réticents parce que le projet n'était qu'à ses débuts et n'avait aucune référence. Les ressources servant au déplacement du promoteur étaient constituées de ses économies personnelles réunies lorsqu'il était employé dans les entreprises privées.

Sensibilisation à la sûreté nationale, l'intégrité du territoire et à l'ordre public

Pendant les échéances électorales de 2018 (élection présidentielle), le promoteur a posé ses premières actions. Au regard du climat préélectoral tendu, il a produit des affiches contenant les articles de loi tirés du Code pénal camerounais, qui sanctionnent les atteintes à la sûreté de l'État, à l'intégrité du territoire et à l'ordre public.



C'est alors qu'il procéda à une campagne d'affichage de ces lois sur la place publique dans les villes de Bafoussam, de Foumban et de Mbouda. Il produisit aussi des dépliants à cet effet et démarra une campagne de sensibilisation sur les conséquences des troubles à l'ordre public et de la guerre civile au Cameroun.

Version française

version anglaise

SOCIPRODD
Société civile pour la promotion des droits et devoirs
Education juridique - Justice - Paix

"LA CONNAISSANCE DE LA LOI EST LA PREMIÈRE CLÉ DE LA LIBERTÉ !"

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI !

Le **code pénal Camerounais** dispose que :

ARTICLE 102 : HOSTILITÉS CONTRE LA PATRIE
Est coupable de trahison et puni de mort, tout citoyen qui :

a) Participe à des hostilités contre la république ;
b) Favorise ou offre de favoriser toutes hostilités.
(Définition : les hostilités : ensemble des opérations de guerre.)

ARTICLE 107 : NON-DÉNONCIATION
Est puni des peines prévues à l'article 106 (emprisonnement de 1 à 5 ans et amende de 50 000 à 5 000 000 francs) le citoyen qui, en temps de paix, révèle pas les autorités militaires, administratives ou judiciaires dès le moment où il a eu la connaissance, de toute activité susceptible de nuire à la défense nationale.

ARTICLE 111 : SÉCESSION
(1) Est puni de l'emprisonnement à vie celui qui, en temps de paix, entreprend par quelque moyen que ce soit de porter atteinte à l'intégrité du territoire.
(2) En temps de guerre, d'état d'urgence ou d'insurrection, la peine est celle de mort.
(Définition : on parle de sécession quand une partie de la population d'un État se sépare d'un ensemble de la communauté en vue de former un État distinct ou de se joindre à un autre. Celui qui participe à la sécession est un sécessionniste.)

ARTICLE 112 : GUERRE CIVILE
Est puni de mort celui qui assiste à la guerre civile en armant ou en poussant les habitants à s'armer les uns contre les autres.

ARTICLE 117 : DE LA RÉBELLION
(1) Est puni d'un emprisonnement de trois (3) mois à quatre (4) ans, celui qui :
a) Par quelque moyen que ce soit, ricte à résister à l'application des lois, règlements ou ordres légitimes de l'autorité publique.
b) Par des violences ou voies de fait, empêche quiconque d'agir pour l'exécution des lois, règlements ou ordres légitimes de l'autorité publique.
(2) Dans le cas visé à l'article (1) (b) ci-dessus, la peine est d'un (1) an à cinq (5) ans d'emprisonnement si l'auteur ou l'un des auteurs est armé.

La SOCIPRODD, l'éducation juridique pour tous !

SOCIPRODD : Association d'aide humanitaire œuvrant dans le domaine de l'éducation et avec pour mission l'éducation juridique des citoyens
Siège social : Yaoundé / Cameroun Tél : 00237 651 14 52 14 / 696 15 75 05
Email : sociprodd@gmail.com Site web : https://sociprodd.blog4ever.com
Page Facebook : sociprodd Officiel

Déclaration N°24/RDA/F.32/SAJJP

SOCIPRODD
Civil Society for the promotion of rights and duties
Juridical education - Justice - Peace

THE FIRST KEY OF LIBERTY IS TO KNOW THE LAW!

NO ONE IS SUPPOSED TO IGNORE THE LAW !

The **Cameroonian** penal code says that:

SECTION 102 : HOSTILITIES AGAINST THE FATHERLAND
Any citizen:
a) Taking part in hostilities against the republic;
b) Or assisting or offering to assist the said hostilities, shall be guilty of treason and punishment with death.

SECTION 107 : FAILURE TO REPORT
Any citizen who in time of peace fails to inform the defense, administrative or legal authorities, so soon as he comes to know of it, of any activity liable to injure the defense of the nation shall be punished under the last foregoing section.

SECTION 111 : SECESSION
(1) Whoever undertakes in whatever manner to infringe the territorial integrity of the Republic shall be punished with imprisonment for life.
(2) In time of war or in a state of emergency or siege, the penalty shall be death.

SECTION 112 : CIVIL WAR
Whoever provokes civil war by arming the people or by inciting them to take arms against each other shall be punished with death.

SECTION 113 : PROPAGATION OF FALSE INFORMATION
Whoever sends out or propagates false information liable to injure public authorities or national unity shall be punished with imprisonment for 30years/years and with fine of from CFAF 100 000(two hundred thousand)to CFAF 2 000 000(two million).

One reduction of the penalty provided by section 111(2) and 112, any loss of liberty shall be imprisonment.

SECTION 114 : REVOLUTION
Whoever during an insurrection:
a) Meditates or encourages by whatever means the gathering of the insurgent;
b) Hinders by whatever means the summoning, the assembly or the operations of the forces of peace, or usurps their command; or
c) Injures or destroys any public or private building; or
d) Holds or seizes any weapon, ammunition or explosives;
e) Wears any official uniform, garb or emblem, shall be punished with imprisonment for from 10(ten)to 20(twenty)years (10 to 20 years).

SECTION 116 : INSURRECTION
Whoever during an insurrection:
a) Meditates or encourages by whatever means the gathering of the insurgent;
b) Hinders by whatever means the summoning, the assembly or the operations of the forces of peace, or usurps their command; or
c) Injures or destroys any public or private building; or
d) Holds or seizes any weapon, ammunition or explosives;
e) Wears any official uniform, garb or emblem, shall be punished with imprisonment for from 10(ten)to 20(twenty)years (10 to 20 years).

SECTION 117 : RESISTANCE
Whoever:
a) By any means whatever incites to the obstruction of the execution of any law, regulation, or lawful order of the public authority;
b) By force or other interference obstructs the performance of lawful duty by any person engaged in the execution of any law, regulation, decision in the administration of justice or other lawful order shall be punished with imprisonment for from 30(three)months to 4(four)years
(3) In the case provided under subsection 10abov, the punishment, shall be for from 1(one)to 5(five)years if the offender or any co-offender is armed.

SOCIPRODD, juridical education for all !

SOCIPRODD : Association for humanitarian help working in the domain of education with the mission of juridical education of the citizens.
Head office : Yaoundé / Cameroun Phone : 00237 651 14 52 14 / 696 15 75 05
Email : sociprodd@gmail.com Site web : https://sociprodd.blog4ever.com
Page Facebook : sociprodd Officiel

Déclaration N°24/RDA/F.32/SAJJP

Budget

Un mini budget avait été commis à cet effet, avec pour principale source de financement les revenus propres du promoteur.

Désignation	Quantités	Prix unitaire	Prix total
Production des grandes affiches	150	2 000	300 000
Production des dépliants	2 000	20	40 000
Frais de transport pour les poseurs d'affiches	04	20 000	80 000
Achat ordinateurs portatifs et autres matériels informatiques	01	120 000	120 000
Déploiement pour le recrutement des adhérents	/	/	300 000
Total			840 000

Éducation fiscale des contribuables

Après cette étape, l'association a débuté avec l'éducation fiscale des contribuables commerçants dans les associations de femmes de la ville de Bafoussam.



Invitations diverses

Huit (08) mois après sa création, l'association comptait déjà 123 membres à son actif. Elle a d'ailleurs mis sur pied une cellule de consultation juridique où les membres inscrits pouvaient librement appeler pour bénéficier des conseils juridiques. Le promoteur lui-même était chargé de répondre à ces membres adhérents. Quelques 02 volontaires se sont joints à lui pour les divers déplacements. Ils pouvaient donc être conviés à des événements à caractère social pour se prononcer sur les questions de droit.



L'association a été invitée lors d'une cérémonie « **d'excellence scolaire** » (cérémonie pendant laquelle les élites du village donnent des prix aux meilleurs élèves des établissements de leurs villages). Ladite cérémonie s'était déroulée précisément à KIENEGHANG dans l'arrondissement de GALIM, département du BAMBOUTOS.

En novembre 2018, l'association a été conviée par **l'AFEDEC** (Association des Femmes Engagées pour le Développement du Cameroun) pour une séance d'éducation juridique.

Elle a encore été invitée le 29 décembre 2018 par la même association à une conférence que celle-ci organisait à l'hôtel Lumière à Douala et dont le thème était : ***le rôle de la femme dans la prévention, la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.***



Dans cette conférence, la **SOCIPRODD** devait se pencher sur le volet juridique encadrant la recherche de la Paix. Cette activité était d'ailleurs la dernière réalisée pour l'année 2018.



Des séances de travail ont été organisées avec les étudiants de la faculté de droit de l'université de Dschang pour la présentation du projet associatif et la cooptation des nouveaux membres.



La page FACEBOOK de l'association a été créée le 30 mai 2018 avec pour nom de page : Sociproduct Officiel

Rapport d'activités de 2019

DISCOURS DU NOUVEL AN 2019 DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

L'année 2018 s'est achevée avec quelques petites réalisations. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons pu mener quelques actions inscrites dans notre cahier de charge. Il a été difficile de coopter de nouveaux membres pour l'association parce que nous n'avons pas suffisamment de réalisations témoignant de l'effectivité de notre projet associatif. Il convient donc pour cette nouvelle année 2019 de relever les défis de l'année dernière et de faire avancer de plusieurs pas notre association.

J'invite tout un chacun à prendre au sérieux ce projet associatif et travailler pour l'atteinte des objectifs convenus de commun accord.

Bonne et heureuse année 2019 !



Le président

Job APIEYIE

Siège social : Douala / Cameroun Tél : 00237 243 75 69 14 / 651 14 52 14 / 694 53 98 93
Déclaration N°24/RDA/F.32/SAAJP / Email: sociprodd@gmail.com / Site web : www.sociprodd.com
Page Facebook : Sociprodd Officiel / You tube : SOCIPRODD TV

Le projet de lutte contre les déviances en milieu scolaire

L'année débute avec la recherche du membership. C'est jusqu'en mai 2019 que l'association s'est penchée sur la question de la discipline en milieu scolaire en mettant sur pied **le projet de lutte contre les déviances en milieu scolaire par l'éducation juridique de l'élève.**

Les raisons de la mise sur pied de ce projet

Depuis quelques années, le milieu scolaire est devenu le lieu où se déroulent les spectacles de délinquances les plus violents (consommation des drogues, violences physiques sur camarades et enseignants, viols, meurtres...) ! Les élèves

sont devenus de véritables casse-têtes pour les encadreurs qui ne savent d'ailleurs plus à quel Saint se vouer.

C'est la montée en puissance de ces déviances en milieu scolaire qui a poussé notre association à mener une réflexion profonde sur les mécanismes de lutte contre la délinquance en milieu scolaire au Cameroun. À l'issue de nos travaux, des conclusions en sont ressorties et s'exposent comme suit :

Le milieu scolaire est régi par un texte appelé « **règlement intérieur** ». Ce règlement comporte des sanctions auxquelles l'élève s'expose en cas de violation. Ce qui est tout à fait normal ! Mais seulement, au regard des déviances observées au sein des établissements scolaires aujourd'hui, on peut dire que les règlements intérieurs ne sont plus capables à eux seuls de contenir la discipline en milieu scolaire.

Sinon, comment est-il possible que malgré l'existence d'un code de conduite en milieu scolaire, les élèves deviennent de plus en plus délinquants ?

Pour tenter de répondre à cette question, il a fallu mener une étude objective sur l'environnement externe et interne de l'établissement. Il a été constaté que la montée de la délinquance en milieu scolaire trouve sa source dans l'irresponsabilité parentale, l'influence de la rue et la faiblesse des textes régissant la discipline à l'intérieur des établissements scolaires...

Étant une association de promotion de l'éducation juridique, seul l'aspect du code de discipline en milieu scolaire retiendra notre attention. Nous avons constaté que ces codes de discipline sont bons, mais désormais insuffisants pour contenir la discipline en milieu scolaire au regard de l'évolution de la société. Le monde est en pleine mutation et les mentalités aussi !

Le développement technologique n'est pas resté sans conséquence sur la jeunesse. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (**NTIC**) sont devenues de véritables canaux d'éducation. Le parent et l'enseignant ne sont plus les seuls acteurs de l'éducation de l'enfant ! La

télévision et les réseaux sociaux ont pris le pas et sont en train de prendre le dessus sur les acteurs par excellence de l'éducation de l'enfant.

Au regard de cela, il convient de reformer les règlements intérieurs des établissements afin qu'ils répondent aux mutations sociales. L'État à travers ses ministères en charge de l'éducation se bat comme il peut pour assainir le milieu scolaire, mais la réalité démontre que leurs efforts restent limités au regard de l'ampleur du problème. Par ailleurs, les règlements intérieurs ont pour sanction suprême « **l'exclusion définitive de l'élève délinquant** ». Malheureusement, les élèves délinquants n'ont plus peur de cette mesure parce qu'ils se disent qu'une fois exclus, ils iront s'inscrire dans un autre établissement.

Prenons donc par exemple le cas d'un élève exclu de l'établissement X pour trafic ou consommation de drogue. Après son exclusion, il ira s'inscrire dans un autre établissement Y où il continuera simplement sa sale besogne et entraînera sûrement d'autres camarades. On peut dire dans ce cas que l'exclusion n'a pas résolu le problème, mais l'a plutôt déplacé d'un établissement à un autre puisque ce dernier continue son trafic ou sa consommation de drogue dans le nouvel établissement.

En conclusion, le règlement intérieur à lui seul ne suffit plus pour réguler la question de discipline en milieu scolaire. Et comme ces règlements disposent d'une autre formule placée en fin de texte : « ... en plus des sanctions prévues par ce règlement intérieur, l'élève pourra aussi faire l'objet des poursuites judiciaires », nous avons jugé utile de préciser en quoi consistent les sanctions judiciaires auxquelles l'élève peut s'exposer. Cette formule resterait vague et vide de sens si on n'explique pas aux élèves en quoi consistent les poursuites judiciaires.

C'est fort de ce constat que la SOCIPRODD a décidé d'organiser au sein des établissements scolaires et plus précisément les établissements du secteur secondaire, des campagnes d'éducation juridique.

Les objectifs du projet d'éducation juridique en milieu scolaire

Ce programme a deux objectifs qui se présentent à court et à long terme.

- **Objectif immédiat (à court terme)**

Montrer à l'élève que la loi est générale et impersonnelle, qu'elle s'impose à tous et nul n'est censé l'ignorer

Montrer à l'élève que le règlement intérieur de l'établissement n'est pas la loi de la République du Cameroun

Montrer à l'élève que le conseil de discipline convoqué ne fait pas office de tribunal de la République, mais du tribunal de l'établissement

Montrer à l'élève que la qualité d'élève et la tenue de classe ne sont pas des causes exonératoires de responsabilité.

- **Objectif de développement (à long terme)**

Les élèves vont au sortir du cursus scolaire connaître un certain nombre de lois.

Stratégies de déploiement

- Organiser au sein des établissements scolaires des campagnes d'éducation juridique
- Mettre à la disposition des élèves à travers des dépliants les articles de loi qui sanctionnent les actes qu'un élève peut poser en milieu scolaire et qui retrouvent aussi leurs sanctions dans les codes de loi de la République.

Un certain nombre de lois que nous leur donnons peut être énuméré ici au titre d'exemple :

1. Violence à fonctionnaire (article 156 du Code pénal camerounais) pour les élèves qui battent sur leurs enseignants
2. Viol (article 296 du Code pénal du Code pénal camerounais)
3. Possession, consommation et distribution des drogues (articles 95, 101, 102 du code des drogues) pour les élèves qui trafic la drogue
4. Les lois sur la cyber sécurité et la cyber criminalité (articles 77 et 78).
5. Coup et blessures simples, légères ou graves (articles) pour les élèves qui battent sur leurs camarades
6. Harcèlement sexuel (article 302-1 du Code pénal camerounais) pour les élèves qui harcèlent sexuellement leur camarades

7. Destruction de borne et de clôture (article 317 du Code pénal camerounais) pour les élèves qui détruisent les clôtures de l'établissement en vue d'escalader.

- **Etablissements couverts**

Nous avons mené des campagnes dans certains établissements secondaires des régions de l'Ouest Cameroun. Les établissements suivants ont reçu les agents de la SOCIPRODD :

Département du BAMBOUTOS, arrondissement de GALIM

1. **Lycée bilingue de GALIM**
2. **Lycée bilingue de KIENEGHANG**
3. **Lycée technique de GALIM,**
4. **Lycée de BAGAM,**
5. **Lycée de MENFOUNG**







Résultats attendus

- **Résultats immédiats**

Les élèves sont prévenus sur l'existence d'autres lois plus contraignantes et sévères que leurs règlements intérieurs.

Les élèves sont intimidés au regard de l'ampleur des sanctions contenues dans les lois de la République.

Les élèves sont dissuadés sous l'effet contraignant et sévère des lois de la République.

Il y'a réduction du taux de délinquance au sein de l'établissement

- **Résultats sur le long terme**

Ce projet prépare la jeunesse, fer-de-lance de la nation. Les élèves connaissent désormais qu'ils doivent apprendre et respecter les lois de la République pour un meilleur lendemain.

Évaluation post campagne

La campagne d'éducation juridique des élèves en milieu scolaire a-t-elle produit les résultats attendus par les initiateurs ? Les témoignages des chefs d'établissements où nous sommes passés sont la preuve que nos actions portent leurs fruits.

- **Les difficultés liées à l'exécution de ce projet**

La principale difficulté est liée à l'insuffisance des ressources financières pour déployer le programme dans les établissements contenus dans notre cahier de charge.

Les différentes étapes nous permettant de déployer la campagne dans un établissement sont les suivantes :

1. Rencontre avec le chef d'établissement pour présenter le projet et pour une prise de rendez-vous pour la campagne proprement dite.
2. Campagne d'éducation proprement dite. Elle se fait dans tout l'établissement.

Chacune de ces étapes engage des frais et à cause du manque de ressources financières, nous n'avons pas pu atteindre nos objectifs en termes de couverture.

Budget de la campagne

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
Production des flyers ou dépliants	10 000	20	200 000
Production des polos pour nos agents	04	5 000	20 000
Transport des agents de Bafoussam pour Galim en aller-retour	04	10 000	10 000*4= 40 000
Frais de taxi pour les différents établissements	forfait	20 000	20 000
Nutrition	04	3 000*4 jours= 12 000	12 000*4= 48 000
TOTAL			328 000

Nos ressources

Les ressources pour la réalisation de cette campagne provenaient :

Des adhésions et cotisations de nos membres. Notre association a participé à 15 % dans ce budget (**48 000 FCFA**).

De l'association JBL (Jeunesse Bagam Laborieuse), partenaire de la SOCIPRODD. Ils ont financé les 85 % du budget et donc **280 000 FCFA**. En effet, ce sont eux qui ont sollicité la SOCIPRODD pour mener cette campagne de lutte contre la délinquance dans les établissements de leur localité.

Campagne de sensibilisation des parents d'élèves dans le cadre de la lutte contre les déviances en milieu scolaire

L'association a lancé une campagne de sensibilisation des parents d'élèves réunis au sein de l'APEE (Association des Parents d'Élèves et Enseignants).

L'objectif ici était de :

- Interpeller les parents sur leur rôle dans l'encadrement de l'enfant.
- Donner des approches éducatives pour un bon suivi de l'enfant
- Mettre à leur disposition des lois qui sanctionnent les actes que leur enfant pourra poser en milieu scolaire et dont la sanction se trouverait dans un code de loi du pays.
- Leur faire savoir que leur responsabilité pourrait être engagée pour des infractions commises par leur enfant mineur (sur le plan civil)...

Cette action ne nécessitait pas le déblocage de moyen financier puisqu'elle a été réalisée immédiatement à la suite de la campagne d'éducation au **Collège PROWO TENKUE JOSUE**. L'APEE (Association des Parents d'Élèves et Enseignants) siégeait pendant cette période de campagne et nous avons profité au sortir des salles de classe pour mener cette action.



Dans l'optique d'inculquer aux jeunes scouts des valeurs patriotiques et juridiques, la **SOCIPRODD** a répondu présente à une activité que cette association a organisée dans le village BANDREFAM (région de l'Ouest Cameroun) en juillet 2019. Cette campagne a été menée par 02 agents de la SOCIPRODD. Il était question pour nous de leur donner quelques leçons de droit. Ces jeunes ont été édifiés sur les lois réprimant les violences physiques et verbales et sur les lois réprimant les atteintes à la sûreté de l'État et à l'ordre public. Pendant les séances d'éducation, ces jeunes enfants ont reçu des dépliants contenant les articles de lois sur lesquels portaient les travaux. C'était un grand plaisir pour cette communauté de recevoir nos agents durant 3 jours consécutifs. Nous sommes repartis de là satisfaits par l'écoute et l'attitude de ces enfants en souhaitant vivement qu'ils mettent en pratique ce qui leur a été enseigné



Le budget de cette activité est consigné dans le tableau suivant :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Confection des dépliants	1 000	20	20 000
Transport	02 agents allant de Bafoussam pour BANDREFAM	5 000*3=15 000	15 000*2=30 000
Nutrition	02 agents pour 03 jours	3 000*3=9 000	9 000*2=18 000
Total			68 000 FCFA

« La corruption reste et demeure un fléau à combattre par tous ».

Le département de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption de la SOCIPRODD a répondu présent à la formation de 100 jeunes agents de lutte contre la corruption au côté de l'association **ACADER**. Ces agents pourront désormais être mis à la disposition des organisations de la société civile et autres institutions gouvernementales pour le renforcement du processus de lutte contre la corruption au Cameroun.

L'événement s'est tenu à Yaoundé du 8 au 11 juillet sous le haut parrainage du ministre de la Jeunesse.



L'objectif de cette formation était de :

- **Présenter aux participants les différentes formes de corruption**
- **Montrer aux jeunes l'impact de la corruption sur le développement**
- **Leur donner les outils nécessaires pour lutter contre la corruption.**

Les quatre jours de formation ont été sanctionnés par la remise des attestations aux participants.





Budget de la formation

Désignation	quantité	Prix unitaire	Prix total
Transport (Douala-Yaoundé en aller-retour + frais de taxi)	02 agents	15 000	30 000
Hébergement	01 chambre pour 03 jours	15 000	45 000
Nutrition	02 agents pour 4 jours	5 000*4=20 000	20 000*2= 40 000
Confection du Kakemono	01	12 000	12 000
Total			127 000 FCFA

Dans le même ordre d'idée, la SOCIPRODD a répondu présente pour la formation des pairs éducateurs de lutte contre la corruption organisée lors du salon international de la Jeunesse au Palais des sports.



Projet d'éducation fiscale des contribuables commerçants du secteur informel

Présentation

Le paiement d'impôts ne fait pas l'unanimité au Cameroun comme dans bon nombre de pays d'ailleurs. La plupart des contribuables rêvent de contourner le fisc. Lorsque vous abordez ces derniers en leur demandant pourquoi ils ne veulent pas s'acquitter de leur impôt, les réponses sont diverses. Pour certains, ils estiment que les impôts sont élevés, pour d'autres ils disent qu'ils ne veulent pas payer parce que cela ne sert plus aux intérêts de la nation. Après toutes ces controverses, c'est la machine étatique qui prend un coup puisqu'elle ne parvient plus à recouvrer les recettes devant satisfaire aux charges publiques.

C'est en voulant apporter notre part de contribution à la question du paiement de l'impôt que nous avons mis sur pied le projet d'éducation fiscale des contribuables commerçants au Cameroun. Ce projet vise à permettre aux contribuables commerçants et aux non-commerçants de pouvoir apprendre les lois fiscales.

Nous nous sommes penchés sur le petit commerçant et plus précisément celui du secteur informel parce que, ce secteur est constitué pour l'essentiel des

contribuables profanes qui ne connaissent pratiquement rien de la fiscalité. Pour eux, tout semble être un abus. Payer l'impôt est perçu par ces derniers comme un fardeau. Ne comprenant rien de la fiscalité, ils sont prêts à se soulever toutes les fois que l'agent d'impôt est en face d'eux. D'un autre côté, ces contribuables se plaignent de l'escroquerie dont ils font l'objet de la part des agents du fisc.

Voici les propos recueillis d'un contribuable commerçant dans la ville de Fouban (département du NOUN).
« ... je me suis rendu aux impôts pour déclarer mon fonds de commerce. De là, l'agent chez qui je m'étais adressé m'avait dit qu'il devait passer constater de lui-même ledit fonds de commerce avant de faire une évaluation et m'attribuer une catégorie d'imposition. J'ai attendu jusqu'à 6 mois avant de m'y rendre à nouveau dans les services des impôts. Ayant rencontré le monsieur à nouveau, il m'a renvoyé en me disant qu'il va passer et que la taille de son boulot ne lui permet pas de satisfaire à ses obligations ! Je suis reparti ! Au neuvième mois, les agents d'impôts sont passés sceller ma boutique et c'est alors que je suis reparti vers le monsieur chez qui je m'adressais le plus souvent. À ma grande surprise, il m'a dit que je devais payer la somme de 220 000 FCFA (deux cent vingt mille FCFA) pour le compte de l'année entière. Je me suis mis à discuter avec lui au point où il m'a finalement demandé de payer 190 000 FCFA (cent quatre-vingt-dix mille FCFA).

Et comme je voulais à tout prix voir ma boutique être rouverte, je suis allé chercher la somme demandée et je suis venu verser. Mais seulement ce jour-là, cet agent ne m'a pas remis de reçu de versement et m'a dit de revenir après 02 mois car les quittances de versement étaient finies. Je suis reparti et on a ouvert à nouveau ma boutique. 02 mois passés, je me suis rendu au fisc pour récupérer ma quittance et c'est alors qu'à la lecture de ce document, je constate que la somme portée à ladite quittance est de 37 500 FCFA (trente-sept mille cinq cents FCFA) au lieu de 190 000 FCFA. Voulant l'interroger, le monsieur m'a demandé de libérer les lieux immédiatement et je suis parti furieux et jurant de ne plus jamais payer l'impôt !... »

Après enquêtes, nous avons constaté que la plupart des contribuables commerçants de cette partie du pays étaient victimes de cette pratique et nous

avons très vite compris pourquoi ces derniers affirmaient que le taux d'impôts étaient très élevé au Cameroun et qu'ils ne contribueraient plus jamais à ces charges. Au regard du récit de ce contribuable, on peut constater que le jeu trouble des agents d'imposition contribue à rendre difficile le climat de l'impôt au Cameroun. Si ce jeu leur profite, il fait perdre énormément à l'État et n'encourage guère le paiement de l'impôt chez le contribuable.

C'est fort de ce constat que nous avons lancé la campagne d'éducation fiscale des contribuables commerçant du secteur informel. Ces campagnes visent à aider le contribuable commerçant du secteur informel à connaître quelques notions de fiscalité (comment déterminer sa catégorie d'imposition, quelles sont les fourchettes d'imposition et leur calcul, comment liquider son impôt).

Les activités

Le 27 mars 2019, une campagne de sensibilisation et de distribution des dépliants contenant les lois fiscales a été organisée dans la ville de Bafoussam (région de l'Ouest) précisément au marché "A" et ses environs. Près de 1 000 commerçants ont été sensibilisés sur les questions d'impôts et taxes et ont témoigné de leur satisfaction à connaître pour la première fois les lois régissant leur activité.





Le 22 mai 2019, une séance de travail sur la fiscalité a été organisée dans la ville de Fouban avec une vingtaine de contribuables commerçants. Nous avons

insisté sur le rôle de l'impôt et l'obligation de payer l'impôt dans les caisses de l'État contre quittance de paiement.



Résultats

Près de 1 000 commerçants ont été sensibilisés et ont reçu leurs dépliants. Près de 38 contribuables commerçants du secteur informel ont suivi une formation sur la fiscalité locale et aujourd'hui ils connaissent tous les règles de l'impôt et la taxation locale.

Le budget des deux activités est consigné dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Production des dépliants	1 500	20f	30 000
Location salle pour la séance de travail	01	10 000 f	10 000
Transport et nutrition	02 agents pour la ville de Foumban en partance de Bafoussam	10 000 f	20 000
	10 agents dans la ville de Bafoussam pour la sensibilisation et la distribution des dépliants	10 000 f	100 000
Total			160 000 FCFA

Les Difficultés Liées a L'exécution de ce projet

Difficile de réunir un très grand nombre de contribuables commerçants
 Scepticisme de la cible vis-à-vis de notre action (la cible pense qu'il n'y a rien à faire : le pays est gâté !)
 Insuffisance des moyens financiers pour étendre l'action.

Campagne d'éducation juridique dans les établissements du secondaire

Le 29 novembre 2019, la SOCIPRODD s'est rendue au Lycée Bilingue de BAFOUSSAM RURAL après le drame qui s'était produit où un élève a poignardé son enseignant avec les ciseaux. La SOCIPRODD a déposé ses valises dans cet établissement pour dire non à la violence à travers les lois.

Elle s'est ensuite déportée la même journée au collège TANKOU. Nous avons sensibilisé les élèves sur les questions du respect du règlement intérieur et du droit et nous avons ensuite mis à la disposition de ces élèves à travers des dépliants, les articles de loi qui sanctionnent les actes qu'ils posent en milieu scolaire et qui sont qualifiés d'infractions suivant les lois de la République du Cameroun.



Budget de la campagne

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Production des dépliants (en couleur)	2 000	50	100 000
Transport	03 agents	2 000	6 000
Total			106 000



En décembre 2019, l'association crée son site web avec pour nom de domaine : www.sociprodd.com.

L'ensemble des travaux a couté 180 000 FCFA (cent quatre-vingt mille FCFA).

Rapport d'activités année 2020

MOT DU PRÉSIDENT POUR LE NOUVEL AN 2020

L'année 2019 nous a permis de mesurer l'ampleur des défis qui nous attendent avec notre association. Nos déploiements nous ont permis de mesurer le taux d'ignorance des lois par les citoyens camerounais. Chacun de nous a apporté sa contribution pour la réalisation des activités. Nous avons pu relever quelques défis, mais cela ne témoigne pas encore de l'effectivité de notre association. Il est donc judicieux que nous nous donnions corps et âme pour cette nouvelle année 2020 qui commence. Nous devons nous distinguer dans l'univers de la société civile au Cameroun et cela ne sera possible que si nous conjuguons nos efforts de manière conséquente. Nous avons de nouveaux membres du côté de la diaspora qui comptent nous accompagner de façon optimale si et seulement si nous nous montrons à la hauteur. Nous devons nous y mettre à fond afin de nous démarquer.

Je vous souhaite de passer une bonne et heureuse année 2020.

Le Président



Introduction

L'association prend en bail pour la première fois un local sis au quartier New-Bell, Makea. C'était une toute petite pièce nous servant de bureau ! Le montant du loyer était de 50 000 FCFA. L'association a pris en bail ce local pour une période d'un an. Le loyer total était de l'ordre de 600 000 FCFA.



Le tableau ci-dessous présente le budget de location du local et son aménagement :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Location	01	50 000*12	600 000
Chaise de bureau	01	60 000	60 000
Tapis	01	66 000	66 000
Ordinateur (Desktop)	01	55 000	55 000
Ventilateur	01	12 000	12 000
Autres accessoires			10 000
Total			803 000

Après avoir occupé le bureau, nous avons démarré nos actions.

Campagne d'éducation juridique en milieu scolaire

L'année 2020 a débuté avec des campagnes d'éducation juridique dans les établissements secondaires. L'association s'est rendue à Dschang, dans le département de la Menoua, région de l'Ouest pour sensibiliser et éduquer les élèves sur les actes qu'ils posent en milieu scolaire et qui sont qualifiés d'infractions suivant les lois de la République. Elle a mené une campagne dans les établissements suivants :



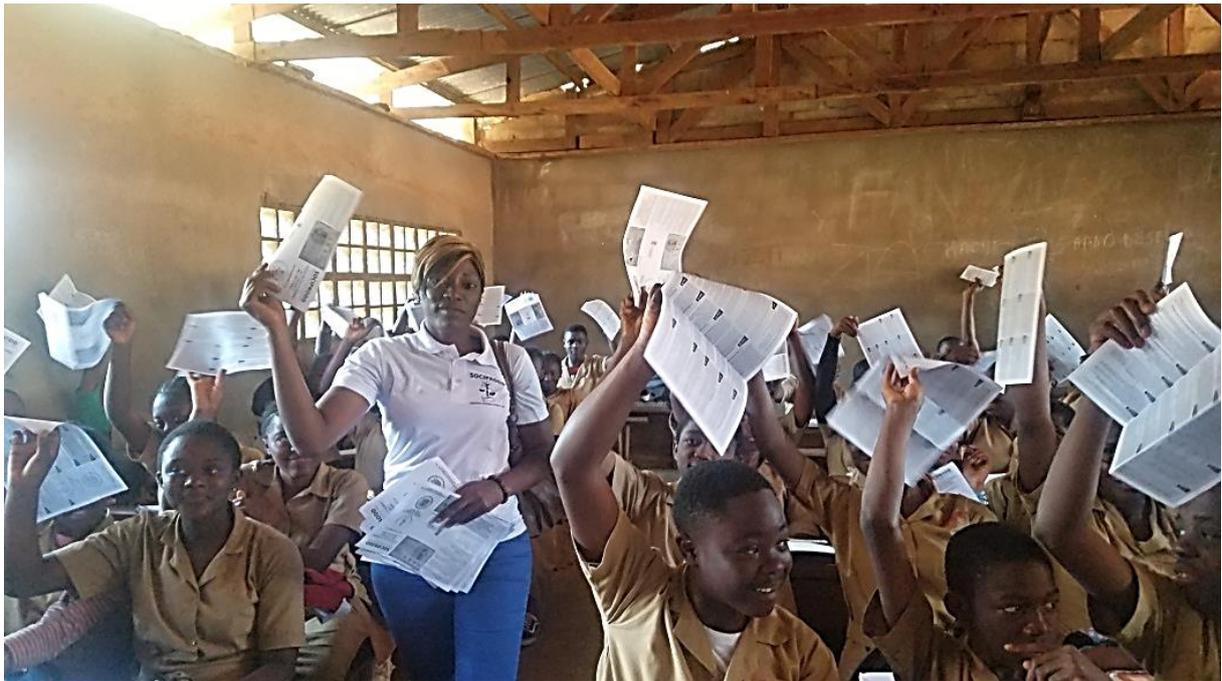


Collège
Collège
Lycée
Collège ALBERT CAMUS

MENOUA

de

Espoir
IPPR
BAFOU



L'association est partie de l'Ouest Cameroun pour se rendre dans la région du Centre avec une action forte au lycée de NKOLBISSON où un jeune enseignant venait de perdre la vie suite à une attaque à main armée (arme blanche) d'un élève inscrit en classe de 4e Espagnol. Cet autre meurtre vient témoigner le niveau de délinquance qui sévit aujourd'hui en milieu scolaire. Comme pour l'année 2019, nous avons continué de mener nos actions de promotion de discipline en milieu scolaire par l'éducation juridique. Nous étions au lycée de NKOLBISSON à Yaoundé le 24 janvier pour une mission musclée de sensibilisation et d'éducation juridique.



**Photo avec le Proviseur du Lycée de
NKOBISSON**



L'objectif premier était d'intimider les élèves à travers les dispositions de la loi pénale. Cette action a été menée avec un ton beaucoup plus élevé parce que l'heure n'était plus à la tendresse. Le droit a été dit dans cet établissement de manière sévère au regard du crime qui venait de se passer.

En compagnie des responsables de l'établissement, nous avons fait le tour des classes réputées délinquantes dans ledit établissement. Pendant nos séances de sensibilisation et d'éducation, nous avons mis à la disposition de ces élèves les articles de lois qui sanctionnent les actes qu'un élève pose en milieu scolaire et qui retrouvent leurs sanctions dans les codes juridiques du pays (violences à fonctionnaire, meurtre et assassinat, coup et blessures simples...).

Résultat : le proviseur de cet établissement affirme qu'un certain calme règne depuis notre passage dans son établissement.

Budget

Le budget de cette activité est consigné dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Production des dépliant (noir sur blanc)	3 000	20	60 000
Production polos	10	5 000	50 000
Transport	10 agents	3 000	30 000
Total			140 000



Projet « Sortir 100 enfants de la rue chaque année»

Présentation

En vue d'aider les enfants de la rue, notre association a mis sur pied un projet visant à sortir chaque année un certain nombre d'enfants de la rue.



Les raisons de ce projet : nos cités sont jonchées de milliers d'enfants qui vagabondent çà et là dans la rue sans abris. On a comme l'impression que la rue enfante déjà les enfants. Tellement ils sont nombreux qu'on se demande s'ils sont nés des êtres humains ! Où sont donc leurs parents ? Leurs parents sont-ils aussi des sans-abris ?

Notre association a décidé de jouer son rôle afin de limiter la flambée des enfants dans la rue. Le projet « sortir 100 enfants de la rue chaque année » consiste à créer un environnement capable de recevoir ces enfants, de les prendre en charge, de créer des activités génératrices de revenus dont les bénéfices de la vente seront mis à leurs profits pour leur permettre de suivre une formation à un métier.

Ce projet a été lancé en 2020, à Douala. On a commencé par établir le type de cible. La cible choisie était les enfants délinquants (fumeurs de drogue et voleurs...) communément appelés « microbes ». Pourquoi ce choix ?

Ce sont eux qui ravitaillent les élèves dans les établissements scolaires. On les retrouve aux abords des établissements. Ils y sont postés pour faire passer les drogues à l'intérieur des établissements. Ils détournent les enfants qui empruntent le chemin de l'école et en font des futurs délinquants. En réduisant considérablement leur nombre dans la rue, on réduira aussi le taux

d'approvisionnement en drogue dans les établissements. Nous sommes allés vers certains d'entre eux et nous avons pu les convaincre à accepter une réunion dont le but était de leur apporter un soutien.

Le jour de cette rencontre, nous leur avons demandé s'ils étaient prêts à quitter la rue si on leur apportait un soutien ou mieux si on les aidait à reprendre une nouvelle vie. Sur les 27 jeunes présents, 20 ont répondu par l'affirmative et c'est avec ces derniers que nous avons continué les échanges.

Nous avons ouvert pour eux une fiche de renseignement, mais ces derniers sont restés méfiants et ont refusé de remplir. Leur crainte était liée au fait qu'ils redoutaient que nous soyons entrain de travailler en vue de leur arrestation.

Cette première rencontre avec eux s'est terminée par un déjeuner et la somme de 2 000 FCFA a été remise à chacun d'eux comme argent de transport.



La seconde rencontre avec ces derniers a eu lieu en période de COVID. C'est d'ailleurs à cette rencontre que nous avons pu établir avec eux un réel climat de confiance. Nous leur avons apporté une assistance sanitaire (cache-nez et gel hydro alcoolique, savon de ménage), alimentaire (riz) et financière (la somme de 5 000 FCFA a été remise à chacun des 50 jeunes présents).







Pendant cette rencontre, nous avons pu relever le profil de chacun afin de pouvoir créer une base de données devant nous permettre de démarrer notre projet.

Les succès du lancement de ce projet

Le projet est très apprécié par la cible et la société elle-même. Nos attentes ont été satisfaites à 80%. Nous avons eu un site gratuitement devant accueillir le projet. Ce don est l'œuvre d'un chef traditionnel qui a cru en ce projet d'aide aux enfants de la rue.

Les parents qui ont été informés de nos rencontres sont venus vers nous avec des messages de félicitations et d'encouragements. Ils estiment qu'en aidant ces enfants de la rue, nous les aidons aussi à encadrer les leurs en leur évitant de prendre le mauvais chemin.

Les difficultés pour la réalisation de la première phase du projet

La première phase de ce projet consistait à recenser la cible. Cela n'a d'ailleurs pas été facile. Infiltrer le monde de ces délinquants est très dangereux. Cela nécessite beaucoup de stratégie et de courage. Échanger avec eux dans un climat calme reste encore bien difficile. Il faut retravailler les méthodes d'échanges avec la cible.

Les rencontres n'ont pas été effectuées comme prévu à cause de la crise sanitaire (COVID 19)

L'insuffisance des moyens financiers ne nous a pas permis de réaliser notre cahier de charge pour ce projet de l'année 2020.

Les perspectives

Pour l'année 2021, nous comptons rechercher les financements pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment de 100 dortoirs et autres espaces devant servir à construire les éléments du projet. Des mini budgets ont été élaborés pour ces rencontres et se présentent comme suit :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Location de la salle	01	10 000	10 000
Gastronomie	20 personnes	2 000	40 000
Boissons	20	1 000	20 000
Frais de transport des participants	20	2 000	40 000
Frais de transport pour agents SOCIPRODD	03	5 000	15 000
Total			125 000 FCFA

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Location de la salle	01	25 000	25 000
Achat et personnalisation des contenants	50	150	7 500
Achat riz	4 sacs	25 000	100 000
Achat savon	3 cartons	12 500	37 500
Achat cache-nez	60	600	36 000
Argent de taxi pour enfants de la rue	50	5 000	250 000
Frais de transport pour agents SOCIPRODD	06	5 000	30 000
Total			486 000 FCFA

Lutte contre le covid-19

Présentation

La pandémie à COVID 19 n'a laissé personne indifférent, ni même notre association. Lutter contre cette maladie est l'affaire de tous. Nous avons entrepris de lutter contre la COVID 19 par les moyens à la fois juridique et sanitaire.

Étant une association de promotion de l'éducation juridique, nous avons dans les débuts de la crise sanitaire, organisé des campagnes d'éducation juridique en vue de mettre à la disposition des populations les lois qui encadrent les périodes de

crises sanitaires. En plus des mesures préventives édictées par l'OMS et le gouvernement camerounais, nous avons ressorti du code pénal et autres textes juridiques du pays, les lois pouvant régir les périodes de crise sanitaire.





SOCIPRODD
PROMOTION DES DROITS ET DEVOIRS

DÉSINFECTANT ALCOOLIQUE

LA SOCIPRODD

RESEAU SOCIAL : YACOUNDE
TEL : 82237 881 14 82 14
0948 1821 3822983
DECLARATION N°24/RD/HA
EMAIL : SOCIPRODD@GMAIL
SITE WEB : WWW.SOCIPROD
PAGE FACEBOOK : SOCIPROD

SOCIPRODD
PROMOTION DES DROITS ET DEVOIRS

DÉSINFECTANT ALCOOLIQUE

LA SOCIPRODD

RESEAU SOCIAL : YACOUNDE
TEL : 82237 881 14 82 14
0948 1821 3822983
DECLARATION N°24/RD/HA
EMAIL : SOCIPRODD@GMAIL
SITE WEB : WWW.SOCIPROD
PAGE FACEBOOK : SOCIPROD

SOL SOCIPRODD
PROMOTION DES DROITS ET DEVOIRS

SOL DÉSINFECTANT ALCOOLIQUE

LA SOCIPRODD

RESEAU SOCIAL : YACOUNDE
TEL : 82237 881 14 82 14
0948 1821 3822983
DECLARATION N°24/RD/HA
EMAIL : SOCIPRODD@GMAIL
SITE WEB : WWW.SOCIPROD
PAGE FACEBOOK : SOCIPROD

LA SOCIPRODD

Les objectifs

L'objectif de notre campagne était précisément de faire connaître aux populations, les lois qui encadrent les périodes de crise sanitaire. Nous avons mis à leur disposition à travers de flyers, lesdites lois et nous les avons sensibilisés suivant les mesures édictées par le gouvernement et l'OMS.

Lors desdites campagnes d'éducation, nous avons aussi mis à la disposition des populations, des kits sanitaires (cache-nez, gels hydro alcoolique, gants, savon et sceau pour lavage de main).

Nous avons mené ces campagnes dans 03 régions du Cameroun :

DOUALA (au quartier **New Town** **Aéroport**)
YAOUNDE (au quartier **OYACK** **Rail** à **FANDENA**)

MBOUDA

(à

Galim

centre)





Les résultats

Les résultats de nos campagnes sont presque satisfaisants. Parce que les paroles s'envolent et les écrits restent, lors de ces campagnes, nous distribuons les dépliants contenant les articles de lois qui font l'objet de sensibilisation.



Difficultés rencontrés

L'insuffisance des moyens financiers pour étendre nos campagnes à l'ensemble des populations cibles.

Budget

Le budget de notre action dans les 03 zones est consigné dans le tableau ci-dessous.

Budget pour les 03 sites où se sont déroulées nos campagnes

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Production flyers	4 500	20	90 000
Cache-nez	4 500	800	1 600 000
Gel hydro alcoolique	4 500	1 200	2 400 000
Sceaux robinets	160	4 000	640 000
Cartons de savons	11	12 500	137 500
Pairs de gants	500	300	150 000
Transport, Hébergement et Nutrition des agents de la campagne	10	100 000	1 000 000
Total			6 017 500 FCFA

Assistance aux déplacés de la crise du nord-ouest/sud-ouest résidant dans l'arrondissement de Galim

Nous avons tenu à nous rendre au chevet des déplacés de la crise anglophone résidant à Galim. Nous leur avons apporté des denrées alimentaires (huile végétale, riz, savon, sel). Cette action est un élan de cœur initié par nos membres à l'endroit des déplacés de la crise qui souffrent dans les brousses.





Budget

Le budget de cette action est consigné dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Huile végétale	03 cartons	16 000	48 000
savon	03 cartons	12 500	37 500
Sel	5 sacs	1 800	9 000
Riz	2 sacs	25 000	50 000
Transport et nutrition des agents	04 agents	30 000	120 000
Total			264 500

Projet d'accompagnement des projets de développement durable par l'éducation juridique

Présentation

La plupart des projets de développement ne sont plus durables à cause de la mentalité des bénéficiaires dudit projet. Le paragraphe ci-dessous vient illustrer nos propos :

Dans une localité du pays, un organisme de développement a offert un point d'addiction en eau potable (forage) aux populations. Deux (2) mois plus tard, le forage était endommagé et ne fonctionnait plus ! La cause : les enfants qui jouaient de temps en temps sur l'ouvrage ont fini par le détruire. Ces populations ont attendu que la mairie de la localité répare le forage tandis que la mairie de son côté ayant autre chose à faire avec ses recettes (la poursuite de ses objectifs) leur a demandé de le réparer eux même.

Des grincements de dents se sont fait entendre avec un doigt accusateur sur la mairie. Finalement, les bénéficiaires de ce projet ont souffert encore pendant plusieurs mois du problème du manque d'eau potable dans leur localité. Personne ne voulait dépenser de son centime de franc pour réparer le forage en attendant toujours l'aide d'un bienfaiteur ou la mairie.

Était-ce de la responsabilité de la mairie de réparer ce forage ? Qui étaient les garants de la survie de cet ouvrage afin qu'il ait un caractère durable ?

Pour la SOCIPRODD, ce qui manquait pour garantir la survie de ce forage, c'était l'éducation juridique des populations bénéficiaires. Ces dernières ne savaient pas que leur responsabilité peut être engagée en cas de destruction de cet ouvrage par le fait des personnes qui sont sous leur garde.

Elles ne savaient pas que la responsabilité des parents des enfants qui ont endommagé le forage pouvait être engagée sur la base de l'article 1384 du Code civil (responsabilité du fait d'autrui ou des personnes qu'on a sous sa garde) jusqu'à ce qu'ils réparent le forage sans l'intervention de la mairie. Ces populations devraient savoir que les bénéficiaires sont tous les garants ou protecteurs de ce bien public.

Si donc à l'avance, ces populations savaient que le bien devrait être protégé de tous et que celui dont l'enfant aurait détruit ledit bien serait tenu pour responsable, elles auraient sensibilisé leurs pupilles ou toute autre personne, sur le respect de l'ouvrage public sachant qu'elles se chargeraient de sa réparation en cas de destruction par leur rejeton et autres.

Le projet donné par cet organisme était un projet de développement durable, mais qui finalement n'a pas atteint les objectifs prévus à cause de l'ignorance juridique dont les bénéficiaires étaient victimes. Plusieurs autres projets de développement durable souffrent du manque d'encadrement juridique des populations bénéficiaires et finissent par être des projets de développement non durable.

À partir de cet exemple, on peut comprendre qu'il y'a une nécessité d'accompagner les projets de développement durable par l'éducation juridique des bénéficiaires.

Pour joindre la parole à l'acte, nous avons organisé une campagne de sensibilisation et d'éducation juridique des bénéficiaires de projet de développement dans l'arrondissement de GALIM, département du BAMBOUTOS, région de l'Ouest Cameroun. Il s'agissait de sensibiliser et éduquer juridiquement les populations de cette localité bénéficiant d'un projet routier.



Dégager les rigoles pour ceux dont les champs sont en bordure des routes.





Invitons les parents à sensibiliser leurs enfants sur le respect de la chose publique (point d'addiction en eau potable)

Objetif de la campagne

Cette campagne avait pour objectif de montrer aux bénéficiaires des projets routiers, des dons en forage et en éclairage public qu'il existe des lois qui protègent les biens publics (article 1384 du Code civil camerounais et 187 du Code pénal camerounais...).

Nous avons sensibilisé les parents sur le respect de la chose publique. Nous leur avons expliqué qu'ils sont responsables des actes posés par leurs enfants mineurs et majeurs incapables. C'est dire donc que si le forage est endommagé par le fils mineur de X, c'est la responsabilité des parents qui sera engagée. Chaque parent doit donc sensibiliser ses enfants qui vont puiser de l'eau au forage à ne point jouer avec le forage. Il en est de même des éclairages publics. Chaque parent doit sensibiliser ses enfants sur le respect des éclairages publics en leur disant de ne pas lancer les cailloux dessus.

Nous les avons aussi sensibilisés sur les bordures de route surtout pour ceux dont les domiciles et champs bordent les routes. Il était question de leur dire de ne plus déverser leurs ordures ménagères ou champêtres sur la voie publique ou dans les

rigoles tout en leur montrant les conséquences. D'interdire à leurs enfants de brûler pneus ou toute autre chose sur la voie bitumée.

Résultat de la campagne

Nous avons atteint le résultat recherché : Près de 400 personnes ont été sensibilisées dans cet arrondissement. Les rencontres ont eu lieu dans les groupes de réunions qu'ils organisent dans leurs localités.

Des descentes sur le terrain vers les édifices publics ont été effectuées.

La cible était très accrochée à la sensibilisation et le Sous-Préfet de l'arrondissement de GALIM (M. EVOUN Daniel) a témoigné de sa satisfaction après notre passage parce que jusqu'à présent les éclairages publics sont fonctionnels, les enfants ne les ont plus endommagés avec les lance-pierres pour oiseaux.



Photo de famille avec le Sous-Préfet de l'arrondissement de GALIM M. EVOUN Daniel

L'autorité administrative nous a d'ailleurs exhortés à continuer l'accompagnement des projets de développement de sa circonscription de compétence par l'éducation juridique des bénéficiaires afin de les rendre effectivement durables.

Difficultés rencontrées

Insuffisance des ressources financières pour la poursuite des activités

Budget de l'activité

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Transport et nutrition des agents (de Bafoussam pour Galim)	03	8 000	24 000
TOTAL			24 000

Mission internationale

Un membre de la SOCIPRODD Diaspora est venu au Cameroun pour une mission de travail qui a duré 06 semaines. Il s'agissait de Monsieur FONZONG Mesmin Cyriaque résidant en Allemagne.

L'objectif de sa mission était d'effectuer un contrôle sur place et sur pièce des réalisations de l'association et de l'utilisation des budgets, d'explorer toutes les pistes pouvant permettre à l'organisation de se développer. Plusieurs voyages ont été effectués à l'intérieur du pays. Il a aussi participé à la réalisation de certaines activités à l'instar de la mise sur pied du projet de formation des chefs traditionnels sur le droit foncier et le droit des successions au Cameroun.

Il faut rappeler que la plus grande partie de nos fonds proviennent des cotisations des membres de la SOCIPRODD Diaspora (Allemagne, France, Luxembourg et Canada).

Budget



Véhicule loué pour les tournées de travail

Projet de renforcement des capacités des chefs traditionnels en matière de gouvernance locale au Cameroun

Formation des chefs traditionnels sur le droit foncier et le droit des successions (phase 1)

Présentation

Au Cameroun, les autorités traditionnelles sont les gardiens de lois et de pratiques coutumières. Pour la majeure partie de la population, elles constituent une interface essentielle entre la communauté et l'État et leur importance sociale est reconnue dans le droit étatique qui habilite ces derniers à prendre des décisions sur des questions relatives à la gestion des ressources naturelles, à la vie familiale en milieu rural et surtout au domaine foncier.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont le statut d'auxiliaires d'administration. Avec la mise en place de la décentralisation, les chefs traditionnels sont devenus des acteurs majeurs de cette décentralisation. Il est donc nécessaire et urgent qu'ils soient formés afin de leur permettre d'accompagner les politiques publiques en matière de gouvernance locale.



Pourquoi former les chefs traditionnels sur le droit foncier ?

En effet, la question foncière est une préoccupation capitale pour l'État du Cameroun, toutefois, la législation en la matière semble ne pas faire l'unanimité d'où la propension exponentielle des litiges fonciers dans nos différentes juridictions. Si sur le terrain le contentieux foncier constitue le taux le plus élevé des litiges dans les juridictions (environ 80%), cela contraste avec le faible niveau d'appropriation des questions juridiques par le citoyen en cette matière.

Ainsi, l'ignorance de l'arsenal juridique dans le domaine foncier semble être la principale cause de cet épineux problème qui a contribué non seulement à

l'augmentation du taux de litige foncier devant les instances juridictionnelles, mais aussi la recrudescence des tensions au niveau communautaire, le surpeuplement des centres de détention et l'appauvrissement des Camerounais.

La résolution de la problématique de l'ignorance des lois foncières devient de plus en plus urgente au vu de ses graves conséquences tant sur le plan étatique que sur le plan individuel. L'État en souffre et les populations encore plus !

C'est pour cette raison que nous avons mis sur pied le projet de renforcement des capacités des chefs traditionnels en matière de gouvernance locale, dont le premier volet porte sur la formation de ces chefs sur le droit foncier. Cette formation est sensée rappeler aux chefs traditionnels non seulement les responsabilités qui leur incombent en vertu de la loi et de l'autorité morale qu'ils exercent sur leur population, mais aussi de manière globale, aider les institutions locales à prévenir les conflits communautaires au Cameroun.

Ce projet vise à combler ce sérieux manque de connaissances dans un domaine assez complexe par le biais d'une initiative axée sur le renforcement des capacités. Il s'agit ici, de permettre à ces derniers d'exercer efficacement leur rôle, en prenant les décisions éclairées pour leurs populations avec pour effet de désamorcer des situations qui encombrant inutilement les prétoires des tribunaux camerounais

Pourquoi former les chefs traditionnels sur le droit foncier ?

En effet, la question foncière est une préoccupation capitale pour l'État du Cameroun, toutefois, la législation en la matière semble ne pas faire l'unanimité d'où la propension exponentielle des litiges fonciers dans nos différentes juridictions. Si sur le terrain le contentieux foncier constitue le taux le plus élevé des litiges dans les juridictions (environ 80%), cela contraste avec le faible niveau d'appropriation des questions juridiques par le citoyen en cette matière. Ainsi, l'ignorance de l'arsenal juridique dans le domaine foncier semble être la principale cause de cet épineux problème qui a contribué non seulement à

l'augmentation du taux de litige foncier devant les instances juridictionnelles, mais aussi la recrudescence des tensions au niveau communautaire, le surpeuplement des centres de détention et l'appauvrissement des Camerounais.

La résolution de la problématique de l'ignorance des lois foncières devient de plus en plus urgente au vu de ses graves conséquences tant sur le plan étatique que sur le plan individuel. L'État en souffre et les populations encore plus !

C'est pour cette raison que nous avons mis sur pied le projet de renforcement des capacités des chefs traditionnels en matière de gouvernance locale, dont le premier volet porte sur la formation de ces chefs sur le droit foncier. Cette formation est sensée rappeler aux chefs traditionnels non seulement les responsabilités qui leur incombent en vertu de la loi et de l'autorité morale qu'ils exercent sur leur population, mais aussi de manière globale, aider les institutions locales à prévenir les conflits communautaires au Cameroun.

Ce projet vise à combler ce sérieux manque de connaissances dans un domaine assez complexe par le biais d'une initiative axée sur le renforcement des capacités. Il s'agit ici, de permettre à ces derniers d'exercer efficacement leur rôle, en prenant les décisions éclairées pour leurs populations avec pour effet de désamorcer des situations qui encombrant inutilement les prétoires des tribunaux camerounais.



Les objectifs de cette formation

- Renforcer les capacités de ces chefs en matière de gouvernance locale
- Réduire le taux d'ignorance des lois foncières chez les chefs traditionnels de BAMENDJING
- Leur donner les connaissances nécessaires pour résoudre les litiges fonciers dans leurs villages
- Limiter le taux de conflits fonciers dans les villages.



Notre stratégie

Dans notre démarche, nous avons entrepris de former les chefs traditionnels (chef de 2^e et 3^e degré) de chaque groupement. Sous la tutelle administrative, les formations se déroulent dans les salles des actes de chaque chefferie supérieure.

Lors des séances de formation, chaque participant reçoit le module sur lequel porte la séance. Les formations se déroulent en langue française, anglaise et en langue locale pour faciliter la compréhension. Elles se tenaient tous les samedis. Trois (03) formateurs étaient délégués pour chaque séance. Un (01) expert en droit foncier, un (01) juriste spécialiste du droit civil et un (01) traducteur en langue locale. Ce dernier avait pour mission de traduire en langue locale tout ce qui était incompris par les participants au courant de la formation.

Les formateurs partaient de la ville de Douala, siège social pour se rendre à **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**. Ils arrivaient le vendredi soir, passaient la nuit dans un hôtel à MBOUDA pour ensuite se rendre à **BAMENDJING** le lendemain matin. La formation débutait à 10h pour se terminer à 14h et les formateurs reprenaient le chemin retour.

À la fin de la formation, les participants ont reçu un recueil de texte sur le foncier et une attestation de participation à la formation.

Un cocktail a été offert par notre association pour célébrer cette phase d'acquisition de compétences, en présence de l'autorité administrative et de la gendarmerie.

La formation a débuté au mois de septembre 2020 pour se terminer en novembre 2020 avec le groupement **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**, département du **BAMBOUTOS**. La formation a duré trois mois (3 mois).

Dans notre démarche, nous avons entrepris de former les chefs traditionnels (chef de 2^e et 3^e degré) de chaque groupement. Sous la tutelle administrative, les formations se déroulent dans les salles des actes de chaque chefferie supérieure.

Lors des séances de formation, chaque participant reçoit le module sur lequel porte la séance. Les formations se déroulent en langue française, anglaise et en langue locale pour faciliter la compréhension. Elles se tenaient tous les samedis. Trois (03) formateurs étaient délégués pour chaque séance. Un (01) expert en droit foncier, un (01) juriste spécialiste du droit civil et un (01) traducteur en langue locale. Ce dernier avait pour mission de traduire en langue locale tout ce qui était incompris par les participants au courant de la formation.

Les formateurs partaient de la ville de Douala, siège social pour se rendre à **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**. Ils arrivaient le vendredi soir, passaient la nuit dans un hôtel à MBOUDA pour ensuite se rendre à **BAMENDJING** le lendemain matin. La formation débutait à 10h pour se terminer à 14h et les formateurs reprenaient le chemin retour.

À la fin de la formation, les participants ont reçu un recueil de texte sur le foncier et une attestation de participation à la formation.

Un cocktail a été offert par notre association pour célébrer cette phase d'acquisition de compétences, en présence de l'autorité administrative et de la gendarmerie.

La formation a débuté au mois de septembre 2020 pour se terminer en novembre 2020 avec le groupement **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**, département du **BAMBOUTOS**. La formation a duré trois mois (3 mois).

Dans notre démarche, nous avons entrepris de former les chefs traditionnels (chef de 2^e et 3^e degré) de chaque groupement. Sous la tutelle administrative, les formations se déroulent dans les salles des actes de chaque chefferie supérieure.

Lors des séances de formation, chaque participant reçoit le module sur lequel porte la séance. Les formations se déroulent en langue française, anglaise et en langue locale pour faciliter la compréhension. Elles se tenaient tous les samedis. Trois (03) formateurs étaient délégués pour chaque séance. Un (01) expert en droit foncier, un (01) juriste spécialiste du droit civil et un (01) traducteur en langue locale. Ce dernier avait pour mission de traduire en langue locale tout ce qui était incompris par les participants au courant de la formation.

Les formateurs partaient de la ville de Douala, siège social pour se rendre à **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**. Ils arrivaient le vendredi soir, passaient la nuit dans un hôtel à MBOUDA pour ensuite se rendre à **BAMENDJING** le lendemain matin. La formation débutait à 10h pour se terminer à 14h et les formateurs reprenaient le chemin retour.

À la fin de la formation, les participants ont reçu un recueil de texte sur le foncier et une attestation de participation à la formation.

Un cocktail a été offert par notre association pour célébrer cette phase d'acquisition de compétences, en présence de l'autorité administrative et de la gendarmerie.

La formation a débuté au mois de septembre 2020 pour se terminer en novembre 2020 avec le groupement **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**, département du **BAMBOUTOS**. La formation a duré trois mois (3 mois).

Dans notre démarche, nous avons entrepris de former les chefs traditionnels (chef de 2e et 3e degré) de chaque groupement. Sous la tutelle administrative, les formations se déroulent dans les salles des actes de chaque chefferie supérieure. Lors des séances de formation, chaque participant reçoit le module sur lequel porte la séance. Les formations se déroulent en langue française, anglaise et en langue locale pour faciliter la compréhension. Elles se tenaient tous les samedis. Trois (03) formateurs étaient délégués pour chaque séance. Un (01) expert en droit foncier, un (01) juriste spécialiste du droit civil et un (01) traducteur en langue locale. Ce dernier avait pour mission de traduire en langue locale tout ce qui était incompris par les participants au courant de la formation. Les formateurs partaient de la ville de Douala, siège social pour se rendre à **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**. Ils arrivaient le vendredi soir, passaient la nuit dans un hôtel à **MBOUDA** pour ensuite se rendre à **BAMENDJING** le lendemain matin. La formation débutait à 10h pour se terminer à 14h et les formateurs reprenaient le chemin retour.

À la fin de la formation, les participants ont reçu un recueil de texte sur le foncier et une attestation de participation à la formation. Un cocktail a été offert par notre association pour célébrer cette phase d'acquisition de compétences, en présence de l'autorité administrative et de la gendarmerie.

La formation a débuté au mois de septembre 2020 pour se terminer en novembre 2020 avec le groupement **BAMENDJING** dans l'arrondissement de **GALIM**, département du **BAMBOUTOS**. La formation a duré trois mois (3 mois).

Les résultats

Sur trente-six (36) chefs traditionnels attendus, trente-deux (32) ont répondu présents et se sont vus formés sur le droit foncier et ils sont aujourd'hui au service

de leur population avec l'accompagnement continu de la SOCIPRODD. Le résultat a été atteint à 89%.





Les difficultés rencontrées

L'état impraticable des routes en saison des pluies nous a mis parfois en retard sur le terrain. Les difficultés liées au niveau de compréhension de ces chefs. Quelques-uns n'ont pas été scolarisés et donc, il était difficile d'avancer avec les modules comme le prévoyait le timing. Les difficultés financières. Nous n'avons pas assez de moyens pour nous offrir des pauses café pendant les séances de formation. Chaque participant allait se débrouiller hors du site de la formation et revenait parfois tard, lorsque la séance était relancée.

Perspectives à venir

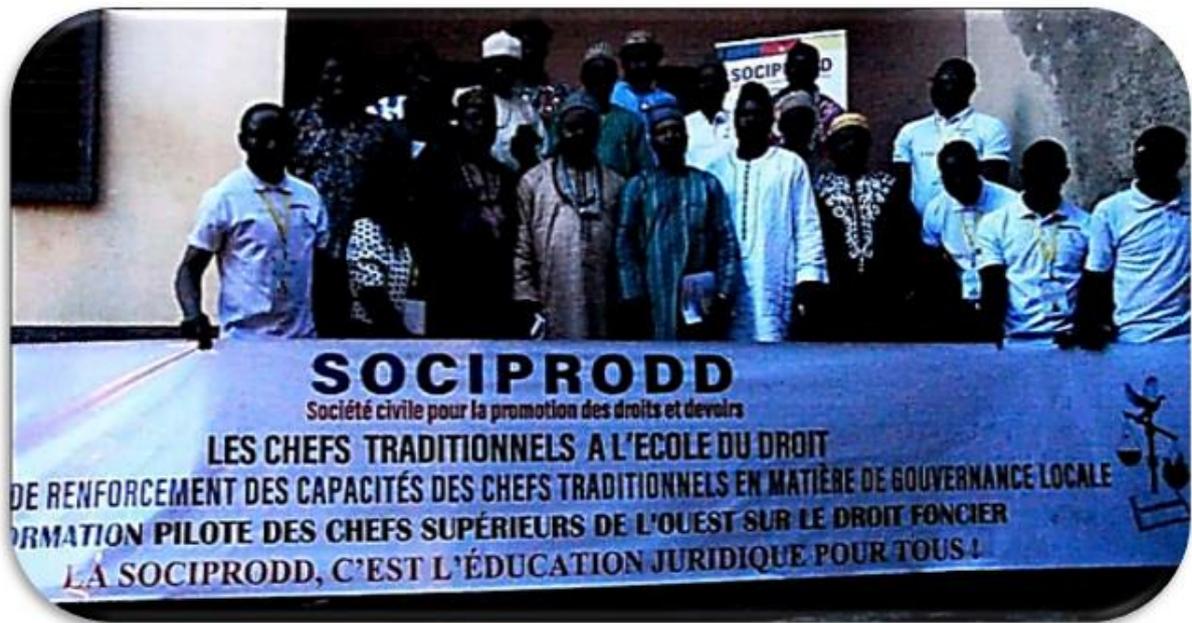
La présente formation dans sa phase 1 vise à former 500 chefs traditionnels (2e et 3e degré) de la région de l'Ouest Cameroun. Ceci devrait se faire au courant des années 2021 et 2022.

C'est pour cela que nous avons réalisé une formation pilote des chefs supérieurs de l'Ouest (chef de 2e degré) réunis au sein de l'association CCTO (Conseil des

Chefs Traditionnels de l'Ouest). Nous allons former les chefs de 3e degré des différents groupements de ces chefs supérieurs.

Nos moyens financiers ne suffisent malheureusement pas pour couvrir nos objectifs en termes de formation et c'est pour cette raison que nous avons commencé à rechercher des bailleurs de fonds pour la cause. Nous avons monté des dossiers de financements que nous avons proposés à certaines entreprises commerciales à Douala et nous sommes en attente de la suite.





Budget

Budget formation pilote des chefs supérieurs de l'ouest

Pour réaliser cette formation pilote des chefs supérieurs, il a fallu mettre un peu de moyens financiers pour le transport, la confection des modules à distribuer lors de ladite formation, la banderole, la voiture pour un déplacement en aller-retour. La nécessité de louer des véhicules est fonction des activités de certains de nos membres se retrouvant dans les équipes en mission. On avait par exemple la communicatrice du groupe qui présente des émissions télé tous les matins à partir de 6h30mm. On était dans l'obligation de prendre des voitures en location pour ces périodes déterminantes, capables de faire des aller-retour afin de ne pas causer préjudices à ces membres bénévoles œuvrant pour la SOCIPRODD.



Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Production des modules de formation	40	1 000	40 000
Confection banderole	01	40 000	40 000
Location véhicule (Marque four Runner)	01	50 000 la journée et pour 02 jours	100 000
Carburant (Trajet douala Dschang en aller-retour)	/	/	60 000
Total			240 000

Budget de la formation de bamendjing

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Production flyers et dépliants		10 000	20	200 000
Production polos pour campagnes		4	5 000	20 000
Transport des agents Bafoussam Galim		4	10 000	40 000
Frais de taxi pour différents établissements	Forfait			20 000
Nutrition		4	12 000	48 000
TOTAL B				328 000

Solde de Progressif 461 000

Acquisition d'un nouveau local

Au regard de l'extension de nos activités, l'association a pris en location pendant le mois de décembre 2020, un nouvel appartement sis à Bonamoussadi, Sable, derrière l'institut professionnel ISTAMA. Elle a versé 10 mois de loyers (janvier à octobre). Ceci était d'ailleurs la dernière réalisation de l'association pour cette année-là.

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Acquisition du bail (bureau de l'association)	10	100 000 / mois	1 000 000
Aménagement Salon complet	01 Salon complet	300 000	300 000
	01 Téléviseur	100 000	100 000
	Tapis	25 000	25 000
	02 tables de bureau	300 000	300 000
	02 chaises de bureau	200 000	200 000
Drapeau pour bureau	02	2 500	5 000
Petites réparation et achats des accessoires pour bureau)	/	/	30 000
Achat matériel pour toilettes			12 000
Total			1 972 000



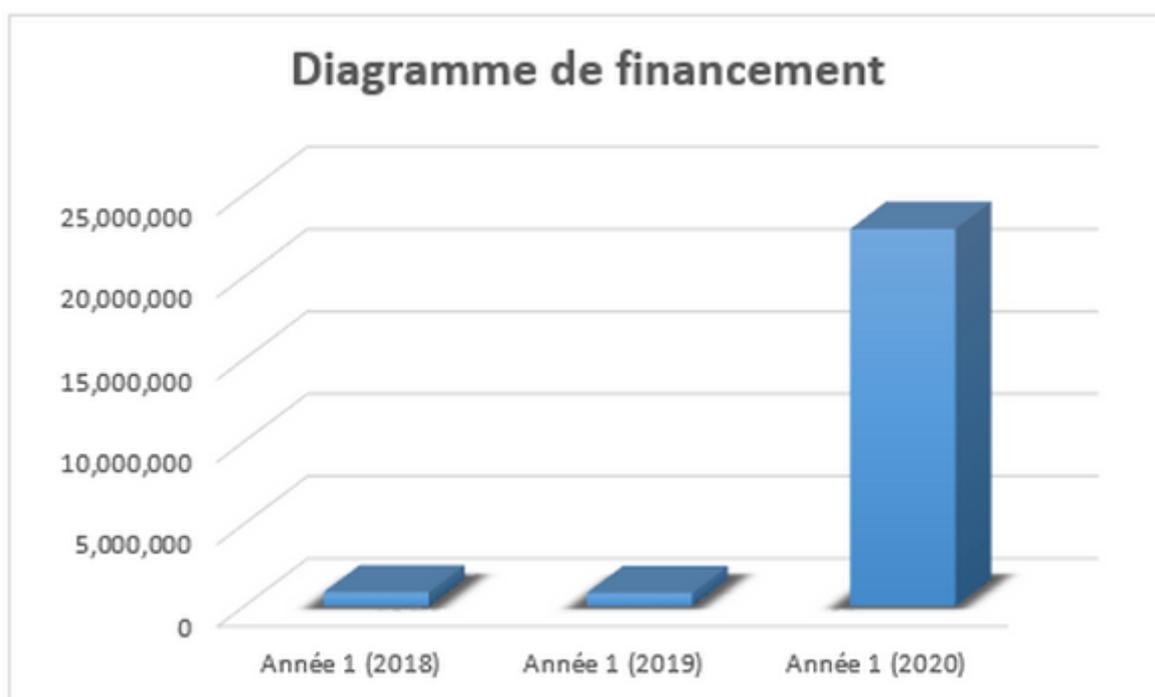
L'association a connu d'énormes difficultés au départ dû au climat et à la conjoncture sociale qui sévit actuellement au Cameroun :

- manque d'emploi qui concourt au manque de moyen financier
- très peu de jeunes s'intéressent à l'entrepreneuriat social, tous sont portés soit vers l'entrepreneuriat commercial, soit l'entrée à la fonction publique.
- le manque d'accompagnement de la part de l'État à travers ses démembrements
- etc.

La première année était bien plus difficile que la deuxième. Les activités prévues pour cette première année (2018) ont été réalisées à 10%. Ce qui a fait que le reste de ces activités ont été reportées pour la deuxième année (2019). Pour cette

nouvelle année, l'association a marqué des pas en avant. Nous avons pu réaliser les 35% de nos objectifs annuels. C'est à la troisième année (2020) que nous avons pu réaliser 60% de nos objectifs annuels. Sur le plan financier, voici ce qui en ressort :

Années	Dépense annuelle	Origines des fonds	Montants (FCFA)
Année 1 (2018)	840 000	Frais d'adhésion :	25 000
		Cotisation des membres	45 000
		Fonds propre du promoteur	770 000
Année 2 (2019)	789 000	Frais d'adhésion	43 000
		Cotisation des membres	62 000
		Fonds propre promoteur	304 000
		Contribution membre de la diaspora	100 000
		Financement partenaire AJBL	280 000
Année 3 (2020)	16 758 400	Frais d'adhésion	240 000
		Cotisations des membres de la diaspora	13 178 400
		Fonds propre du promoteur	1 840 000
		Endettement	1 500 000
Total			18 387 400



Commentaires : on peut constater que l'association a évolué en termes d'activités et de financement depuis sa création. Les moyens de financements ont énormément accru en 2020. Cela est dû au fait que de nouvelles personnes précisément celles vivant à la diaspora ont rejoint l'association et ont beaucoup participé à la lutte contre le COVID 19. Ils ont cru au projet associatif et se sont investis énormément pour booster les actions de l'association.

Rapport financier (fcfa)

Compte d'exploitation des 3 premières années

ANNÉE 2018

INITITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Entrées				
Frais d'adhésion par membre	membre	25	1 000	25 000
Cotisations des membres	membre	25	1 800	45 000
Fonds propres du promoteur	Promoteur	1	770 000	770 000
TOTAL A				840 000
Détail dépenses				
Production des affiches		150	2 000	300 000
Production des dépliants		5 500	20	110 000
Transport poseurs d'affiches	Personnes	4	20 000	80 000
Ordinateur portatifs		2	175 000	350 000
TOTAL B				840 000

ANNÉE 2019

INITITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Source des fonds				
Frais d'adhésion par membre	par membre			43 000
Cotisations des membres	par membre			112 000
Fonds propres du promoteur	Promoteur			254 000
Contribution diaspora				100 000
Financement partenaire AJBL				280 000
TOTAL A				789 000

Descente et sensibilisations dans les établissements scolaire

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Production flyers et dépliants		10 000	20	200 000
Production polos pour campagnes		4	5 000	20 000
Transport des agents Bafoussam Galim		4	10 000	40 000
Frais de taxi pour différents établissements	Forfait			20 000
Nutrition		4	12 000	48 000
TOTAL B				328 000

Solde de Progressif 461 000

Éducation juridique des jeunes scouts a bandrefam

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Confection dépliants		1 000	20	20 000
Transport	membres	2	15 000	30 000
Nutrition	2 membres 3 jrs	2	9 000	18 000
TOTAL C				68 000

Solde de Progressif 393 000

Formation de 100 agents de lutte contre la corruption au coté de l'acader

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Transport (Dla-Yde)	membres	2	15 000	30 000
Hébergement	jours	3	15 000	45 000
Nutrition	jours	4	10 000	40 000
Confection du kakemono		1	12 000	12 000
TOTAL D				127 000

Solde de Progressif 266 000

Éducation fiscale des contribuables commerçants

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Confection dépliants		1 500	20	30 000
Location de la salle		1	10 000	10 000
Transport et Nutrition	Foumban	2	10 000	20 000
	Bafoussam	10	10 000	100 000
TOTAL E				160 000

Solde de Progressif 106 000

Campagne d'éducation juridique des jeunes dans les établissements scolaires

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Production des dépliants		2 000	50	100 000
Transport		3	2 000	6 000
TOTAL F				106 000

Solde de Progressif 0

Il est à noter que la création du site web en décembre 2019 a coûté 180 000 Fcfa.

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Entrées				
Frais d'adhésion par membre				240 000
Cotisations des membres diaspora				13 178 400
Fonds propres du promoteur				1 800 000
Emprunt				1 500 000
TOTAL A				16 758 400

Aménagement du local

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Bail	mois	12	50 000	600 000
Chaise de bureau		1	60 000	60 000
Tapis		1	66 000	66 000
Ordinateur		1	55 000	55 000
Ventilateur		1	12 000	12 000
Autres accessoires				10 000
TOTAL B				803 000

Solde de Progressif 15 955 400

Campagne d'éducation juridique dans les établissements scolaires

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Production des dépliants		3 000	20	60 000
Production des polos		10	5 000	50 000
Transport	membres	10	3 000	30 000
TOTAL C				140 000

Solde de Progressif 15 815 400

Projet "sortir 100 enfants de la rue chaque année" rencontre I

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Location de la salle		1	10 000	10 000
Gastronomie		20	2 000	40 000
Boisson		20	1 000	20 000
Frais de transport		20	2 000	40 000
Frais de transport agents SOCIPRODD		3	5 000	15 000
TOTAL D				125 000

Solde de Progressif 15 690 400

Projet "sortir 100 enfants de la rue chaque année" rencontre II

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Location de la salle		1	25 000	25 000
Personnalisation des contenants		50	150	7 500
Achat riz		4	25 000	100 000
Achat savon		3	12 500	37 500
Achat cache-nez		60	600	36 000
Transport enfant de la rue		50	5 000	250 000
transport agent de la SOCIPRODD		6	5 000	30 000
TOTAL E				486 000

Solde de Progressif 15 204 400

Lutte contre la covid 19

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Production flyers		4 500	20	90 000
Cache-nez		4 500	800	1 600 000
Gel hydro alcooliques		4 500	1 200	2 400 000
Sceaux robinets		160	4 000	640 000
Cartons de savons		11	12 500	137 500
Paire de gants		500	300	150 000
Transport, hébergements, nutrition		10	100 000	1 000 000
Total F				6 017 500

Solde de Progressif 9 186 900

Assistance aux déplacés de la crise au noso résidant dans l'arrondissement de galim

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Huile végétale		3	16 000	48 000
Savon		3	12 500	37 500
Sel		5	1 800	9 000
Riz		2	25 000	50 000
Transport et nutrition des agents		4	30 000	120 000
TOTAL G				264 500

Solde de Progressif 8 922 400

Projet d'accompagnement des projets de développement durable par l'éducation juridique

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Transport et Nutrition agents Bafoussam/Galim		3	8 000	24 000
TOTAL H				24 000

Solde de Progressif 8 898 400

Mission internationale

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Billet d'avion Allemagne-Cameroun-All				918 400
Location Véhicule		4 semaines		1 260 000
Carburant				640 000
Nutrition				566 000
TOTAL I				3 384 400

Solde de Progressif 5 514 000

Projet d'éducation des chefs traditionnels (chefs supérieurs de l'ouest réunis au sein de l'association)

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Production des modules de formation		40	1 000	40 000
Confection banderole		1	40 000	40 000
Location véhicule	jours	2	50 000	100 000
Carburant				60 000
TOTAL J				240 000

Solde de Progressif 5 274 000

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Production des polos pour la formation		10	5 000	50 000
Production des modules de formation		36	10 000	360 000
Production des codes pénaux		36	5 000	180 000
Confection banderoles		2	40 000	80 000
Confection Roll up		1	40 000	40 000
Confection attestation de participation		32	1 000	32 000
Transport	3 agents 12 séances	3	15000*12	540 000
Hébergement		3	10000*12	360 000
Nutrition		3	10000*12	360 000
Location véhicule	5 jours	1	50 000	250 000
Carburant				150 000
Repas de clôture de la formation				400 000
Communication média de l'événement		1		500 000
TOTAL K				3 302 000

Solde de Progressif 1 972 000

Location du nouveau et actuel siège social de l'association

INTITULES	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Détail des décaissements				
Bail	année	1	1 000 000	1 000 000
Aménagement	Salon complet	1	300 000	300 000
	Téléviseur	1	100 000	100 000
	Tapis	1	25 000	25 000
	Table de bureau	2	150 000	300 000
	chaise de bureau	2	100 000	200 000
Drapeau pour bureau		2	2 500	5 000
Petites réparation et accessoires				30 000
Aménagement toilettes				12 000
TOTAL				1 972 000

Solde Final 0

Récapitulatif des flux financiers de l'association sur 3 premières années

ANNÉES	Pourcentage d'accroissement de l'activité
2 018	3,4256%
2 019	3,2176%
2 020	93,3568%



Remerciements :

Nous remercions tous les membres qui ont cru en ce projet et qui ont participé à la réalisation des activités ci-dessus. Étant une jeune association, nous comptons nous améliorer dans nos démarches, dans nos projets et dans nos rapports. Un merci à tous ceux qui de près ou de loin, contribuent au développement de cette association.

L'éducation juridique, levier du développement durable et gage de l'état de droit.

La sociprodd, c'est l'éducation juridique pour tous !

Seul on va vite, mais ensemble, on va loin.